Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

NOM DU CONTROLEUR	AVERYCHAU Andrei
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	013Z1555 Averychau Andrei
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO'NORMES 126 Avenue du Gpe Manouchian/Carrefour St Jean Les 13110 - PORT DE BOUC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S013Z263
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX Beatrice Taburiaux

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	**1**	**Nombre de non conformité critique (NCC)**	**0**

Commentaires
Etre attentif au respect des mise en condition et à la progressivité du freinage. Effectuer le traitement qualité de cet audit (FAC).

DECISION :	**FAVORABLE**	**PROCHAIN AUDIT AVANT LE :**	**03/06/2027**

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AVERYCHAU Andrei

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DP-224-PZ Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO

Date de mise en circulation : 06/03/2015 N° PV : 25052572

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25051875	11/04/2025	RAS
25051898	14/04/2025	RAS
25051988	18/04/2025	RAS
25052114	28/04/2025	RAS
25052124	28/04/2025	RAS
25052126	29/04/2025	RAS
25052368	19/05/2025	RAS
25052397	21/05/2025	RAS
25052485	27/05/2025	RAS
25052513	30/05/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AVERYCHAU Andrei

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	**FONCTION 0 - Identification du véhicule**	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AVERYCHAU Andrei

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation	*2.2.1.3. - La vignette pare-brise du CT précédent n'est pas retirée et détruite au cours du contrôle* ➢ Timbre ET Vignette : la vignette du pare brise n'est pas retiré au cours du contrôle.	NON CONFORMITÉ
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	**Fonction 0 - Identification du véhicule**	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AVERYCHAU Andrei

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.